

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 FEVRIER 2014**

Délibération
n° 2014.02. 15.B

**Travaux de
réhabilitation du
réservoir de Bassac
sur la commune de
GARAT : marché à
procédure adaptée
restreinte**

LE SIX FEVRIER DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 janvier 2014**

Secrétaire de séance : Fabienne GODICHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 FEVRIER 2014

**DELIBERATION
N° 2014.02. 15.B**

ENVIRONNEMENT / EAU POTABLE

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESERVOIR DE BASSAC SUR LA COMMUNE DE GARAT : MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE RESTREINTE

Dans le cadre de sa compétence « eau potable », le GrandAngoulême a en charge l'entretien du patrimoine afférent.

Le réservoir d'eau potable de Bassac sur la commune de GARAT, bien que situé en dehors de l'agglomération, appartient au GrandAngoulême et permet d'assurer la desserte en distribution et l'alimentation en eau potable d'une partie du territoire communautaire.

Il est nécessaire d'effectuer des travaux de réhabilitation sur ce réservoir, composé de deux cuves semi-enterrées de 500 m³ chacune.

Les travaux principaux à réaliser sont les suivants :

Travaux intérieurs :

- préparation des supports : décapage et réagréages si nécessaire,
- réparation et traitement des armatures apparentes,
- réalisation des étanchéités de cuve en membrane qualité alimentaire,
- traitement de l'intrados du local technique,
- renouvellement des huisseries et d'équipements de sécurité,
- renouvellement des canalisations dans la cuve et dans le local technique,
- reprofilage du radier (Prestation supplémentaire éventuelle – PSE 1)

Travaux extérieurs :

- décapage et préparation des supports,
- mise en œuvre d'un revêtement d'imperméabilisation sur les voiles,
- mise aux normes des équipements de sécurité,
- réalisation d'un dispositif de drainage périphérique (Prestation supplémentaire éventuelle – PSE 2)

La satisfaction de ce besoin nécessite de passer un marché public décomposé comme suit :

Tranche ferme :

- travaux intérieurs

Tranche conditionnelle :

- travaux extérieurs.

Le montant estimatif des travaux est de 210 000 € HT.

La procédure à mettre en œuvre sera la procédure adaptée restreinte lancée en application des articles 26-II- 2°, 28-I et 72 du Code des marchés publics. Le nombre maximum de candidats admis à présenter une offre a été fixé à 6.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, construction du 28 janvier 2014,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir ainsi que les actes afférents à une éventuelle résiliation,

D'IMPUTER la dépense au budget annexe eau potable – article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 12 février 2014	<u>Affiché le :</u> 12 février 2014